

# Institut Saint Vincent

Communications 2025 – 2026

Rue Puccini 30  
1070 Anderlecht



# Contenu



<b>1. NOTRE VISION .....</b>	<b>3</b>
<b>2. QUI SOMMES-NOUS ? .....</b>	<b>4</b>
2.1 <u>LE POUVOIR ORGANISATEUR</u> .....	4
2.2 <u>L'ÉQUIPE SAINT VINCENT</u> .....	4
<b>3. LA VIE DE TOUS LES JOURS .....</b>	<b>11</b>
3.1 <u>OUVERTURE ET FERMETURE DE L'ÉTABLISSEMENT</u> .....	11
3.2 <u>HORAIRES DE COURS POUR LES MATERNELLES</u> .....	11
3.3 <u>HORAIRES DE COURS POUR LES PRIMAIRES</u> .....	12
3.4 <u>RETARDS</u> .....	13
3.5 <u>FRÉQUENTATION</u> .....	13
3.6 <u>ABSENCES ET MALADIES</u> .....	14
3.7 <u>PERMANENCES TÉLÉPHONIQUE</u> .....	15
3.8 <u>ASSURANCE</u> .....	16
3.9 <u>RANGS</u> .....	16
<b>4. QUELQUES POINTS IMPORTANTS POUR LES PETITS ET LES GRANDS .....</b>	<b>18</b>
4.1 <u>SÉCURITÉ ET HYGIÈNE</u> .....	18
4.2 <u>CODE DE LA ROUTE</u> .....	19
4.3 <u>TENUE DE GYMNASTIQUE</u> .....	19
4.4 <u>POUR LES PLUS PETITS</u> .....	20
4.5 <u>COLLATION</u> .....	20
4.6 <u>CARTABLE</u> .....	21
4.7 <u>MÉDICAMENTS</u> .....	21
4.8 <u>BALLONS</u> .....	21
<b>5. SERVICES ET ACTIVITÉS .....</b>	<b>22</b>
5.1 <u>ETUDES ET GARDERIES</u> .....	22
5.2 <u>REPAS DE MIDI</u> .....	23
5.3 <u>CLASSE DE MER, VERTES, DE NEIGE</u> .....	23
5.4 <u>PAIEMENT</u> .....	24
5.5 <u>BIBLIOTHÈQUE</u> .....	25
5.6 <u>DIVERS</u> .....	25
<b>6. ÉCOLE - PARENTS : UNE COLLABORATION ÉTROITE .....</b>	<b>25</b>
<b>7. LISTE DES JOURS DE CONGÉ : ANNÉE SCOLAIRE 2024 - 2025 .....</b>	<b>28</b>

# 1. Notre vision

Chers Parents,

Nous vous remercions pour le choix effectué quant à l'inscription ou à la réinscription de votre enfant dans notre école.

Notre tâche principale sera le complet épanouissement de votre enfant tant au niveau intellectuel que social et physique : une priorité sera toutefois accordée à son éducation religieuse.

Notre projet éducatif aidera chacun à trouver la route à suivre pour atteindre les valeurs que nous estimons capitales pour une éducation basée sur l'esprit d'amour, d'ouverture et de tolérance à l'image et l'exemple de Jésus-Christ.

Nous accordons une grande importance dans le développement des valeurs comme l'effort, le dépassement de soi et le goût du travail bien fait.

Le « *Code de Vie* » permettra de trouver des exemples plus précis d'application de notre charte dans la vie de tous les jours. Il est d'application depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2004 et vous sera distribué prochainement.

Atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés ne sera cependant possible sans une totale et pleine collaboration entre tous : enfants, parents et enseignants. L'école doit être le lieu privilégié d'épanouissement de chaque enfant et ce grâce au soutien et à la participation de ses parents, à la construction des savoirs, à l'apprentissage de la socialisation et de la citoyenneté, à l'accomplissement de la vie chrétienne.

**Dans le fascicule que vous avez sous les yeux, nous avons repris les informations principales quant à l'organisation de l'école durant l'année scolaire ; conservez-le précieusement !**

N'hésitez pas à prendre contact afin de régler au plus vite tout problème qui pourrait surgir. Le cas échéant, rendez-vous sera fixé pour discuter des cas particuliers qui pourraient se présenter.

Dans l'attente de vous rencontrer lors de nos réunions ou autres activités organisées par l'école et dans le ferme espoir d'une année scolaire pleine de réalisations positives, nous vous prions, chers Parents, de croire en notre entier dévouement.

La direction et l'équipe enseignante

## 2. Qui sommes-nous ?

### 2.1 LE POUVOIR ORGANISATEUR

L'Institut Saint-Vincent est géré par L'Olivier, dont le président est Monsieur Paul BRICTEUX.

Notre référent PO au sein de L'Olivier est Monsieur Marc FRANCOIS.

### 2.2 L'ÉQUIPE SAINT VINCENT

#### Direction et secrétariat



La direction

Mme Nathalie DHAEYER



Les secrétaires

Mme Gaëtane & Mme Ana



#### Équipe maternelle



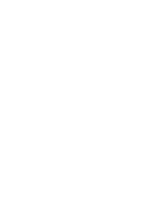
M0A

Mme Stéphanie & Mme Anissa (puéricultrice)



M1B

Mme Nathalie



M1C

Mme Manuela





M2D

Mme Kathy



M2E

Mme Bénédicte



M3A

Mme Véronique



M3B

Mme Julie



PTP

Mme Soraya

## Équipe primaire



P1A

Mme Mélanie



P1B

Mme Sandy



P2A

Mme Joëlle



P2B

Mme Alexandra



P3A

Mme Marie-Noëlle



P3B

Mme Fabienne



P4A

Mme Karine



P4B

Mme Anita



P5A

Mme Diana



P5B

Mme Julie



P6A

Mme Sylvie



P6B

Mme Nora

## Néerlandais



P3-P4

Mme Daphnée



P5-P6

Mr Souhaib

## Religion

P1-P2

Mme Salomé

## Accompagnement personnali- sé



Mme Sylvie

Mme Salomé



Mme Daphnée

Mme Valérie



## Gymnastique et psychomotri- cité



Education physique

Mme Anita

Psychomotricien et éducation physique

Mr Jérémie



## Bibliothèque



Mme Danielle



Mme Elisabeth



Mme Marie

## Services divers

Educateur

Mr Ricardo

Garderie

Mme Ingrid

Surveillant

Mr Giuseppe



Techniciennes de surfaces

Mme Sabrina & Mme Maïmouna



Entrtien

Mr Dauty

## Services partenaires de l'école

Centre de Promotion  
Médecin

Dr Kasende  
MBUYI

02/526 85 30

La Santé à l'école  
Infirmière

Mme Hinde KABABRI

02/526 85 30

Centre PMS  
de Saint Gilles

Mme Marie-Angèle  
RODRIGUEZ  
&  
Mr Yassine  
OULD ELMAALLEM

02/541.81.38

Logopède

Mme Nadia

0483/64.43.87

### 3. La vie de tous les jours

#### 3.1 OUVERTURE ET FERMETURE DE L'ÉTABLISSEMENT

L'école ouvre ses portes le matin à 08h00



*Seuls sont admis dans l'école avant cette heure, les enfants régulièrement inscrits à la garderie du matin et dont les parents ont remis à l'école une attestation de travail.*

Les portes de l'école sont fermées de 12h10 à 13h10



*Les enfants qui se trouvent devant la porte close de l'école avant 08h00 et avant 13h10 ne sont, en cas d'accident et par ces temps d'insécurité, pas couverts par l'assurance de l'école, et donc sous la responsabilité des parents...*



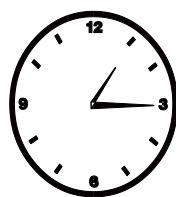
L'école ferme ses portes le soir à 18h00



#### 3.2 HORAIRES DE COURS POUR LES MATERNELLES

Les cours commencent à 08h25 et se terminent à 12h10.

Les enfants de M2 et M3 rentreront à 13h25. Toutes les maternelles finissent l'après-midi à 15h05 .



Les enfants accompagnés d'un parent rentrent par la grille « parking » (située à gauche du bâtiment, à partir de la rue). De manière à ne pas perturber le fonctionnement général de l'école, il est demandé aux parents de ne pas rentrer sur la cour. Cela rend le travail des enseignants plus difficile quant à la formation des rangs des enfants dont ils ont la charge.

Pour les plus petits de classe d'accueil, une seule personne peut accompagner l'enfant jusqu'à sa classe durant toute l'année scolaire et entre 8h15 et 8h25. Néanmoins, nous insistons pour que la personne quitte la classe immédiatement, afin de commencer les activités prévues.

Le fait de rester dans les locaux, ou dans les couloirs après le moment d'accueil perturbe le travail des enseignants et le bon fonctionnement de la classe.



En résumé :

<u>Lundi</u> :	8 h 25 - 12 h 10	13 h 25 - 15 h 05
<u>Mardi</u> :	8 h 25 - 12 h 10	13 h 25 - 15 h 05
<u>Mercredi</u>	8 h 25 - 11 h 20	
<u>Jeudi</u> :	8 h 25 - 12 h 10	13 h 25 - 15 h 05
<u>Vendredi</u> :	8 h 25 - 12 h 10	13 h 25 - 15 h 05

### 3.3 HORAIRES DE COURS POUR LES PRIMAIRE

Les cours commencent à 08h25 et se terminent à 12h10.  
Ils reprennent à 13h25 et finissent l'après-midi à 15h05.



Les enfants rentrent par la grille « pente » (située à droite du bâtiment, à partir de la rue).

En résumé :

<u>Lundi</u> :	8 h 25 - 12 h 10	13 h 25 - 15 h 05
<u>Mardi</u> :	8 h 25 - 12 h 10	13 h 25 - 15 h 05
<u>Mercredi</u>	8 h 25 - 11 h 20	
<u>Jeudi</u> :	8 h 25 - 12 h 10	13 h 25 - 15 h 05
<u>Vendredi</u> :	8 h 25 - 12 h 10	13 h 25 - 15 h 05

### 3.4 RETARDS

De nombreux enfants arrivent en retard le matin.

Ces retards perturbent le bon déroulement de la vie scolaire et ce tant en section maternelle que primaire. Il serait dommage de devoir sanctionner des enfants, alors que dans la plupart des cas, ils ne sont pas responsables des retards.

La ponctualité fait partie de l'éducation générale d'un enfant et lui sera certainement nécessaire dans sa vie d'adulte.



Pour chaque retard, les enfants de M3 à P6 seront envoyés chez l'éducateur qui leur remettra un « billet de retard ». L'enseignant consignera l'arrivée tardive dans le registre de fréquentation.

A la fin de chaque mois, nous ferons une copie des différents justificatifs pour les comptabiliser. Si le total de ceux-ci atteint 3, l'enfant sera retenu auprès de l'éducateur.

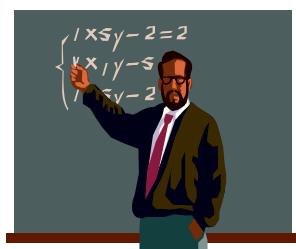
### 3.5 FRÉQUENTATION

Le nombre d'emplois au sein de l'Institut ainsi que les subsides de fonctionnement accordés par la Communauté Française sont déterminés sur base des **PRÉSENCES RÉGULIÈRES DES ENFANTS DURANT LES MOIS DE AOÛT ET SEPTEMBRE**. Le bon fonctionnement de l'école dépend donc essentiellement de la présence assidue de votre enfant.

Pour la section maternelle, le fait que votre enfant vienne régulièrement à l'école, au moins en matinée, permet d'une part de conserver la structure actuelle de la section et d'autre part, d'assurer un encadrement pédagogique solide tout au long de l'année scolaire.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020, les enfants de 5 ans (3<sup>ème</sup> maternelle) sont en obligation scolaire !

Pour la section primaire, cette présence est obligatoire et nous assure à toutes et à tous une équipe enseignante stable et un appui financier indispensable, tous deux nécessaires à l'épanouissement de vos enfants.



### 3.6 ABSENCES ET MALADIES

Docteur FREDY ICHOU  
13, Rue des Fossés Sec  
ORLÉANSVILLE  
Tél. : 3-60

*à l*

*Le 10 novembre 1978*

*Certificat Médical*

*Il faut faire → Docteur en  
Antécédent, cest à dire une  
C est fait par le Docteur Apereel  
On fait un bilan en  
rapport à la demande de  
l'absence, pour  
certification.*

*DS*

Les enfants des classes primaires et de 3<sup>ème</sup> maternelle sont soumis à l'obligation scolaire ; ils doivent donc venir à l'école tous les jours de classe. Si toutefois, l'enfant est empêché pour une raison quelconque, l'absence doit être **justifiée par écrit** au titulaire de la classe ou sur présentation d'un certificat médical.

Pour les enfants des classes maternelles (jusque 5 ans), non soumis à l'obligation scolaire, il n'est pas nécessaire de remettre un justificatif écrit ou de certificat médical en cas d'absence.

Des absences pour motifs exceptionnels doivent être soumises à l'approbation de la direction.



**En cas d'absence, il est toujours recommandé de prévenir l'école par téléphone.**

**Avertir l'école d'une absence permet au titulaire d'adapter éventuellement son programme pédagogique...**



**Cependant, avertir téléphoniquement l'école d'une absence, ne dispense pas les parents de la remise d'une justification écrite de ladite absence.**

**L'élève ayant atteint neuf demi-jours d'absence injustifiée devra, à la demande de la Communauté française, être déclaré auprès de celle-ci.**

Dans tous les cas, veuillez avoir la gentillesse de nous prévenir par téléphone (entre 8h00 et 9h00) si votre enfant doit s'absenter pour une période plus ou moins longue ou s'il est atteint d'une maladie contagieuse. Dans ce dernier cas, cela nous permet de prévenir le Centre de Santé pour les éventuelles suites prophylactiques à prendre.



Toutes les écoles subissent de manière cyclique, une invasion de poux.

Une épidémie de pédiculose est souvent plus fulgurante qu'une épidémie de grippe. Les têtes de nos petits amis sont les endroits privilégiés de ces petites bêtes. Le phénomène est général et tous les enfants peuvent en être victimes.

L'école n'est pas le seul endroit où la contagion peut se produire.

Tous les endroits où des enfants sont en contact sont des foyers de contagion.



La meilleure façon de lutter contre ces petites bêtes inoffensives, mais bien peu agréables, est de se procurer un shampoing adapté et d'éliminer les lentes (œufs) à l'aide d'un peigne spécial.

Si votre enfant est atteint, veuillez nous prévenir sans tarder afin de prendre avec le Centre de Santé, les dispositions nécessaires et indispensables pour éviter une plus large invasion.

En cas de forte invasion et pour limiter la propagation, une éviction de quelques jours peut être prononcée.

### 3.7 PERMANENCES TÉLÉPHONIQUE



: 02/522.08.11



: [direction@st-vincent1070.be](mailto:direction@st-vincent1070.be)

[secretariat@st-vincent1070.be](mailto:secretariat@st-vincent1070.be)

L'école est équipée d'un site internet, d'une page Facebook et Instagram



[institutstvincent.wixsite.com/1070](http://institutstvincent.wixsite.com/1070)



### 3.8 ASSURANCE

Les enfants inscrits à l'école sont assurés pour toutes les activités scolaires et sur le chemin de l'école dès leur départ de la maison jusqu'à leur retour (par le chemin le plus direct).

En cas d'accident, nous prévenons les parents afin qu'ils prennent les dispositions pour une visite auprès d'un médecin ou d'un hôpital.



Si nous n'avons pas eu la possibilité de vous atteindre, nous appelons un médecin. En cas d'accident grave, nous nous chargeons d'appeler une ambulance qui conduira l'enfant à l'hôpital. Nous nous efforcerons bien sûr de vous prévenir.

Si votre enfant doit avoir recours à l'assurance de l'école, celle-ci intervient dans la majorité des cas, pour payer la différence entre la somme payée et le remboursement de la mutuelle.

Les parents sont priés d'envoyer directement les décomptes à la compagnie.

Les dégâts vestimentaires NE SONT PAS PRIS EN CHARGE.

### 3.9 RANGS

L'école organise gratuitement un certain nombre de rangs de manière à reconduire les enfants sur le chemin de la maison.

Cinq rangs quittent l'école à 15h05 et le mercredi à 11h20, dans des directions différentes.

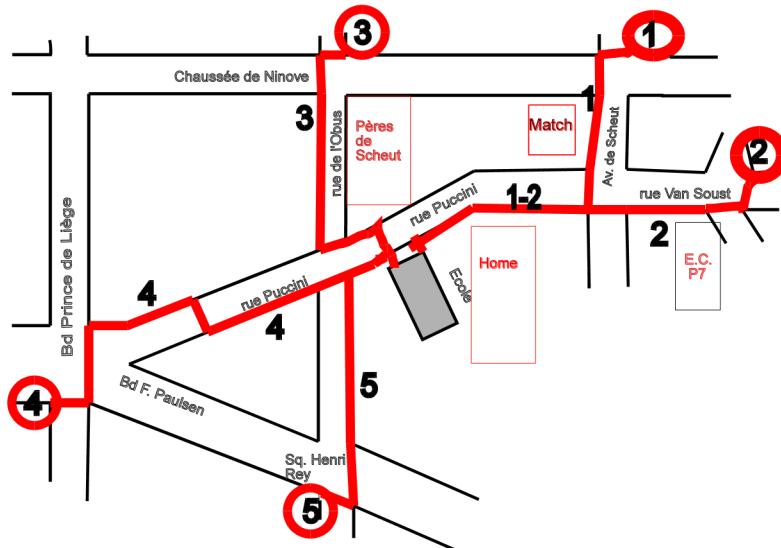
Les enfants dont les parents ne se trouvent pas à la fin du rang seront ramenés à l'école.

Après deux fois, les enfants ne pourront plus prendre ce rang jusqu'à la fin du trimestre.

Si l'enfant peut continuer seul après la limite du rang, il doit avoir complété et signé la carte du rang. Sans cette carte, l'enfant reste à l'école.

Pour le midi (Lu, Ma, Je et Ve), et à partir de la 4<sup>ème</sup> primaire, les enfants qui peuvent rentrer seuls ont aussi une carte de sortie. Elle doit être complétée et signée par les parents. Sans cette carte, l'enfant reste à l'école.

Vous trouverez ci-après un schéma du trajet parcouru et de l'endroit de dislocation des rangs de 15h05 ainsi qu'une courte description des rues avoisinantes couvertes.



**Rang 1** : Départ école, rue Puccini (côté droit) - rue Van Soust - avenue de Scheut, direction chaussée de Ninove. Traversée de la chaussée de Ninove avec comme point de dislocation, le carrefour entre la chaussée de Ninove et la rue de la Laiterie.

**Rang 2** : Départ école, rue Puccini (côté droit) - rue Van Soust - traversée de l'avenue de Scheut et point de dislocation au square Achille Jonas.

**Rang 3** : Départ école, rue Puccini (côté gauche) - rue de l'Obus, direction chaussée de Ninove et traversée de la chaussée, point de dislocation : carrefour chaussée de Ninove et rue de la Courtoisie (feux).

**Rang 4** : Départ école, rue Puccini (côté gauche), direction boulevard Félix Paulsen. Point de dislocation au croisement entre le boulevard Félix Paulsen et le boulevard Prince de Liège.

**Rang 5** : Départ école, rue Puccini (côté gauche), rue de l'Obus (côté gauche), direction Square

Outre les rangs 1 à 5, il existe un « rang PORTE » pour les enfants dont les parents viennent rechercher leurs bambins. Merci d'attendre la sortie de tous les rangs avant d'entrer dans l'école par la porte du côté parking.



> *Les sorties d'école sont toujours un moment où la surveillance des enseignants est difficile : quelques règles permettent aux enseignants et aux parents d'avoir une meilleure vue sur les mouvements de nos bambins :*

- ☺ *Dès l'ouverture de la porte côté parking, les parents sont autorisés à rentrer par groupes pour qu'ils récupèrent leur(s) enfant(s) mais **ne doivent pas dépasser les lignes au sol. Ils ressortent par l'autre porte en bas de la pente.***
- ☺ *Pour garantir la sécurité de vos enfants lors de la sortie des rangs, nous vous demandons de ne pas rester à proximité des grilles et **d'attendre votre enfant un peu plus loin.***
- ☺ *Il est recommandé que ce soit toujours **la même personne** qui vienne rechercher les enfants au rang porte. Si ce n'est pas le cas, prévenir l'enseignant évite parfois la panique, tant du côté des parents que du côté de l'enseignant.*

**Donc tout changement de rang occasionnel ou permanent doit être notifié soit à la directrice, soit à l'enseignant de l'enfant. Il y va de la sécurité de nos enfants.**

- ☺ *Privilégier un lieu de récupération sur le trajet d'un rang pour les aînés de l'école peut également éviter des désagréments aux parents et aux enseignants.*
- ☺ *Veillez à **ne pas vous attarder** derrière la ligne quand vous venez reprendre votre (vos) enfant(s).*
- ☺ *Merci **d'attendre** votre enfant pour sortir de l'école.*
- ☺ *Les enfants qui viennent à l'école à vélo ou trottinette et qui prennent un rang doivent pousser leur véhicule à la main jusqu'à la fin du rang. Il ne peut y avoir qu'un seul enfant par engin et ceux-ci seront **rangés** dans le jardinet pendant la journée.*
- ☺ *Il est **INTERDIT** de circuler sur son vélo ou sa trottinette dans l'école.*

## 4. Quelques points importants pour les petits et les grands

### 4.1 SÉCURITÉ ET HYGIÈNE

Par mesure de sécurité et d'hygiène, les **sucettes, chewing-gums et boissons en récipients en verre ou métalliques** sont formellement interdits à l'école, tant pour les petits que pour les grands.



Dans les classes primaires, nous interdisons également les **correcteurs liquides** nocifs pour les enfants.

De même, ne permettez pas à vos enfants d'apporter des objets de valeur, comme montre, jeux vidéo, GSM : ils sont fragiles et attirent surtout la convoitise des autres, ce qui favorise le vol au sein de l'école.

Si toutefois, l'enfant emmène son GSM, il reste éteint et « invisible » pendant toute la journée.

**Nous ne pouvons être tenus pour responsables en cas de détérioration ou de disparition.**

### 4.2 CODE DE LA ROUTE

L'institut a toujours mis un point d'honneur au respect du code la route, tant au niveau de l'équipe enseignante que du comité des parents.



Mais l'enseignement du code de la route restera lettre morte si les adultes ne donnent pas le bon exemple aux enfants.



Nous insistons donc auprès des adultes pour que les prescriptions de code de la route soient respectées, notamment :

***Utilisez le passage pour piétons qui se trouve devant l'entrée de l'école***

***Ne stationnez pas le long du trottoir de l'école, et encore moins sur le passage pour piétons*** : cela rend souvent la sortie des bus très dangereuse pour nos enfants.

***N'oubliez pas le port de la ceinture de sécurité, à l'avant et à l'arrière. Nous vous rappelons que le stationnement sur l'aire de bus scolaire est toléré par l'école pour autant qu'il n'y ait pas de panneau de dates de sorties scolaires. Si votre véhicule se trouve sur l'emplacement réservé ces jours-là, la police sera avertie et vous risquez l'enlèvement.***

## 4.3 TENUE DE GYMNASTIQUE

- Pour les classes maternelles : uniquement des sandales (sans lacets). Les enfants utilisent la salle de psychomotricité pour des exercices de rythme et de psychomotricité.



- Pour les classes primaires : sandales pour tous, tee-shirt gris clair chiné et short noir ou bleu marine.

Pour votre facilité, un tee-shirt au logo de l'école est vendu au secrétariat au prix de 6€.

La tenue de gymnastique sera mise dans un petit sac marqué au nom de l'enfant et restera à l'école (évitez les sacs en plastique, qui ne favorisent pas l'aération).

Pour question d'hygiène, nous conseillons aux parents de ramener, avant chaque congé, l'équipement de gymnastique pour lavage et entretien, et de ne pas l'oublier au retour du congé...



*De manière générale, l'enfant oublie souvent ses affaires à l'école et l'enseignant ne le remarque pas toujours.*

*Si chaque objet lui appartenant (cagoules, moufles, écharpes, pulls, bonnet de bain, sandales de gym, boîte à tartines, ...) est marqué au nom de l'enfant, la chance de le retrouver est bien plus grande, tant pour l'enseignant que pour les parents...*



La boîte aux objets perdus située à la garderie, est régulièrement contrôlée et les objets marqués sont alors restitués aux enfants. Les vêtements non marqués ou non retirés sont remis à une œuvre charitable en fin d'année scolaire.

## 4.4 POUR LES PLUS PETITS

Afin de faciliter l'opération « toilettes », nous demandons aux parents de ne pas mettre de salopettes ou de pantalons avec bretelles ou de grosses ceintures.



Les enfants ne savent pas les défaire eux-mêmes et c'est souvent la cause d'un « accident culotte ».

Les langes ne sont pas acceptés.

Pour les enfants de la classe d'accueil et des 1ères maternelles, nous demandons de remettre en début d'année scolaire :

Pour les garçons: un caleçon de rechange, un pantalon, une paire de chaussettes, une chemisette, un T-shirt et un petit pull.

Pour les filles: une petite culotte de rechange, une jupe, une paire de chaussettes, un T-shirt et un pull.

Veuillez emballer le tout et indiquer lisiblement le nom et la classe de l'enfant sur le paquet. Ces effets serviront en cas « d'accident ».

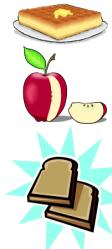
#### 4.5 COLLATION

Dans notre école, nous insistons sur les collations saines, qui sont d'ailleurs obligatoires le lundi, mercredi et vendredi. Nous vous encourageons à leur donner également une collation saine les mardis et jeudis si possible.

Les collations doivent se trouver dans une boîte marquée au nom de l'enfant à part des tartines.

Pas de yaourts, ni de yaourts à boire en Accueil et en M1.

RAPPEL : PAS DE CHOCOLAT, DE BONBONS, DE CHIPS!



Comme boisson, les enfants de l'école apporteront une gourde marquée contenant de l'eau. Les berlingots de jus ne sont plus autorisés.

Nous vous rappelons qu'il est préférable que l'enfant puisse déjeuner sans précipitation AVANT de partir pour l'école.

#### 4.6 CARTABLE

Nous souhaiterions que chaque enfant ait un cartable avec lanières afin de pouvoir le porter sur le dos.

C'est pour cette raison que nous préférons un cartable à parois rigides qui supporte mieux le dos, que des cartables en toile, où d'ailleurs les livres et cahiers s'abîment très vite.

**Pas de cartable à roulettes** non plus car ils exercent une torsion sur la colonne vertébrale.

#### 4.7 MÉDICAMENTS

Toujours par mesure de sécurité, évitez de donner à votre enfant des médicaments à prendre lorsqu'il est à l'école.

Il est en effet difficile de donner des potions ou des pilules à l'enfant aux récréations ou au moment du dîner.

Tout problème spécifique doit être signalé au titulaire de la classe de l'enfant.

Donner les médicaments avant de venir à l'école, quand l'enfant rentre de l'école et le soir avant d'aller au lit (3x/jour souvent conseillé par les médecins).

#### 4.8 BALLONS

Encore et toujours pour des mesures de sécurité, les ballons sont interdits quand il pleut dans la cour de récréation.

L'école a prévu des ballons en mousse qui sont répartis par classes et sont utilisés lors des récréations. Inutile donc de ramener le sien...



**Les jeux et jouets de la maison ne sont pas autorisés** (vols, pertes et bagarres)

## 5. Services et activités

L'école organise un certain nombre de services extra scolaires de manière à améliorer la qualité de vie de votre enfant au sein de l'Institut.

Ces services reprennent entre autres des repas entre l'heure du midi, des études surveillées, des garderies.

Ces activités sont bien sûr payantes, puisque non reprises dans les subsides accordés par la Communauté Française. En choisissant ces services, vous vous engagez à les payer.

### 5.1 ETUDES ET GARDERIES



Une garderie est organisée le matin de 07.00 à 08.00 h et le soir de 15.30 à 18.00 h.

Pour les classes primaires, la période du soir est une étude surveillée et non dirigée.

Le mercredi après-midi, la garderie est assurée de 12.00 à 18.00 h.

Les tarifs sont calculés à l'heure.

Toute heure entamée est due.

	Tranche horaire	Forfait 1er enfant	Forfait 2ème enfant et suivants
Garderie du matin	entre 7h et 8h	1€/heure	0.60€/heure
Garderie du mercredi après-midi	entre 12h à 18h	1€/heure	0.60€/heure
Garderie et étude non dirigée du soir	entre 15h30 à 18h	1€/heure	0.60€/heure

Les jours de congé non officiels (comme les journées pédagogiques), une garderie est assurée de 07h30 à 17h30, au prix horaire de 1,50 € de l'heure par enfant, pour autant que le nombre d'inscrits soit suffisant (10).

#### Remarques :

Une réduction de 40% est accordée **pour toutes les garderies et études**, à partir du 2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille, sauf lors des conférences pédagogiques.

Toutes les garderies sont réservées aux enfants dont les parents travaillent **tous les deux aux mêmes heures et pendant** les heures de garderie. Un enfant dont l'un des parents se trouve à la maison, ne peut être admis en garderie. Pour pouvoir participer aux garderies et au service de midi, il est nécessaire de remettre une attestation de travail de l'employeur du papa **ET** de la maman. Sans celles-ci, nous considérons que votre enfant ne reste ni aux garderies ni au service du midi.

## 5.2 REPAS DE MIDI



Ce service comprend deux parties bien distinctes : la surveillance des enfants pendant le repas, et le repas en lui-même. Plusieurs formules sont disponibles : le repas chaud, un potage ou les tartines de la maison.

Surveillance : le tarif est fixé à 1€/heure (0.60€ à partir du 2ème enfant), quelle que soit la formule reprise ci-dessous.

Repas chaud : comprend le potage, le plat chaud, le dessert et de l'eau.  
Le prix est fixé à 4.20 € par repas.

Potage : peut être combiné avec les tartines de la maison.  
Le prix est fixé à 0,50 € par jour.

## 5.3 CLASSES VERTES, DE NEIGE

Des stages de +/- 1 semaine sont organisés au sein de l'école de manière à éveiller les sens des enfants en dehors de l'Institut.

Cette année, des classes vertes auront lieu en 5<sup>ème</sup> à Engreux du 23/03/2026 au 27/03/2026, ainsi que des classes de neige en 6<sup>ème</sup> à Zinal du

Afin de soulager la charge financière de ce type d'activité, l'école organise une épargne pour les trois activités, à partir de la 1<sup>ère</sup> accueil. Elle est basée sur le versement d'un montant, calculé au mieux pour approcher du total des deux activités. Ce montant à payer est réparti sur les 9 mensualités de la convention.

Si vous démarrez l'épargne dès la 1<sup>ère</sup> accueil, le montant annuel est de 60,00 € en maternelle suivi d'un montant annuel de 180,00 € par enfant dès la première primaire.

Si vous démarrez l'épargne dès la première année primaire, le montant annuel est fixé à 200,00 € par enfant.

Si vous démarrez l'épargne à partir de la seconde année primaire, le montant annuel est fixé à 240,00 € par enfant.

Si vous démarrez l'épargne à partir de la troisième année primaire, le montant annuel est fixé à 310,00 € par enfant.

Si vous démarrez l'épargne à partir de la quatrième année primaire, le montant annuel est fixé ainsi à 340,00 € par enfant.



Si vous démarrez l'épargne à partir de la cinquième année primaire, vous épargnez uniquement pour les classes de neige, et le montant annuel est alors fixé à 470,00 € par enfant.

Un décompte de l'épargne réalisée vous sera remis début septembre. Il figurera sur la convention préalable que vous complèterez et signerez pour le

Pour toutes ces activités, la Communauté Française exige une participation minimale de 90% des enfants. Il est donc important que TOUS les enfants participent puisque dans le cas contraire, la Communauté française refuse le dossier et l'activité est alors annulée.

Seul un certificat médical est accepté comme raison valable de non-participation à ces activités. Des circulaires suivront pour confirmer la participation de votre enfant, nous vous demandons de respecter les dates qui y seront mentionnées.

Si un quelconque problème subsiste, n'hésitez pas à contacter l'enseignant ou la directrice.

#### 5.4 PAIEMENT

Vous recevez une estimation des frais scolaires pour l'année à venir où figurent:

- la situation de votre épargne en début d'année
- la situation de votre compte en début d'année
- les frais obligatoires (sorties, activités sportives et culturelles, les voyages scolaires, l'épargne pour les classes de dépaysement,...)
- les frais facultatifs (services que vous choisissez : repas, potages, garderies, études,...) Le total de tous ces montants sera divisé par 9 (de début octobre à début juin). Pour le paiement, nous vous conseillons de faire un ordre permanent auprès de votre banque. Nous vous rappelons le numéro de compte de l'école : BE60 0010 3163 1170 au nom de CELA ASBL-Institut Saint Vincent.

D'autre part, en cas de non-paiement prolongé, la dette sera confiée à une société de recouvrement. A cette occasion, des frais supplémentaires de 10,00 € (frais de dossier) vous seront réclamés.

Pour tout renseignement complémentaire: Secrétariat de l'Institut Saint Vincent  
Mme Gaëtane (uniquement le matin et pas le mardi)  
E-mail: [secretariat@st-vincent1070.be](mailto:secretariat@st-vincent1070.be)

#### 5.5 BIBLIOTHÈQUE

L'école dispose d'une bibliothèque de plus de 10 000 références.

Les enfants de primaires ont accès au prêt de livres et revues durant une heure de cours prédefinie par le/la titulaire.

Le prêt est, en principe, d'une durée de 14 jours renouvelable 2 fois.

Les « bibliothécaires » bénévoles se tiennent à la disposition des enfants pour le prêt, les conseils, les recherches...

Les titulaires de maternelles y puisent également les ouvrages dont elles ont besoin.

Le fonctionnement de la bibliothèque est détaillé dans le règlement qui vous est soumis à signature dans le journal de classe de votre enfant.

## 6. École – parents : une collaboration étroite



Une collaboration étroite entre les parents et l'équipe enseignante est primordiale pour la pleine réussite de notre projet pédagogique: pour cela la direction, l'équipe enseignante et les parents doivent être sur la même longueur d'onde.

La communication régulière entre les différents partenaires est donc primordiale.

Plusieurs canaux de communications existent :

### Contacts personnels :

Chaque parent peut évidemment rencontrer la directrice ou les enseignants personnellement.

Mais cela uniquement - vous le comprendrez aisément - en dehors des heures de classe et **sur rendez-vous**.

De plus, l'école envoie régulièrement des communications aux parents concernant des informations générales: regardez donc attentivement et tous les jours le cartable de vos enfants, votre boîte mail, ainsi que le site de l'école, les pages Facebook et Instagram.

Attention, de moins en moins de communications sont envoyées en version papier.

Les pluparts sont envoyées par voie numérique.

Les enfants des classes maternelles ont une farde de communication dans laquelle se trouvent des informations utiles.

N'oubliez pas de la vider et de la remettre dans le cartable.

Les enfants des classes primaires ont un journal de classe ; il est un excellent moyen de communication et de contrôle entre l'enseignant et le parent, via l'enfant.

Vous pouvez ainsi poser vos questions par écrit, nous essaierons d'y répondre de la même manière.

### L'Association des Parents :

Des parents ont décidé de faire revivre ce groupe créé il y a quelques années.

Le but de l'Association des Parents est de favoriser les contacts entre l'école (direction et enseignants) et les parents.

Cette Association des Parents sera parfois sollicitée par l'équipe du Comité des fêtes (faite d'enseignants) afin de les aider dans la logistique et l'organisation des fêtes scolaires qui se dérouleront tout au long de l'année .

Certains domaines particuliers sont également abordés, comme par exemple la sécurité aux abords de l'école, l'amélioration du bien-être des enfants,...

Chaque année est organisée une fête d'école, dont les bénéfices servent exclusivement à l'amélioration des conditions dans lesquelles vos enfants évoluent à l'école; achat de livres, de matériel de psychomotricité, d'ordinateurs,...

Il est évident que l'organisation d'une telle fête requiert beaucoup d'efforts d'organisation et est basée exclusivement sur la participation bénévole des enseignants et des parents.

### Le conseil de participation :

Le conseil réunit des représentants du Pouvoir Organisateur, de la direction et de l'équipe enseignante. Le président du Pouvoir Organisateur fait appel aux candidats tous les 2 ans.

### Le centre PMS :

En cas de problèmes scolaires (difficultés d'apprentissages, de manque de goût pour l'école, de difficultés d'adaptation ...) ou de problèmes extra scolaires (santé, famille, adaptation globale, épanouissement personnel, ...), nous collaborons avec le Centre PMS, rue de l'Eglise Saint-Gilles, 59 à 1060 Bruxelles. Ce centre nous offre les services d'une conseillère psycho-pédagogique, d'un auxiliaire social et d'une auxiliaire paramédicale.

### Logopédie :

Une logopède se tient à la disposition des enfants nécessitant un traitement de logopédie. Si votre enfant présente des difficultés de prononciation, de lecture, d'orthographe, etc. ...), contactez l'école (titulaire ou direction). Un suivi avec la logopède sera assuré si nécessaire. Les traitements de logopédie sont remboursés par la mutualité si la demande a été soumise conformément à la réglementation des remboursements mutualistes.

### Réunions des parents :

En début d'année, l'école organise une première rencontre collective entre les parents et les enseignants. C'est une occasion pour les parents d'avoir un premier contact avec l'enseignant et de découvrir le lieu de travail de vos chers bambins ; c'est pourquoi nous ne pouvons qu'insister sur l'importance de ces contacts avec les enseignants.

Cette année, ces réunions ont lieu aux dates suivantes :

#### Pour les maternelles:

le mardi 02 septembre 2025 à 17h30  
le jeudi 18 décembre 2025 (sur rendez-vous)  
le jeudi 25 juin 2026 (sur rendez-vous)

#### Pour les primaires:

le lundi 1er septembre 2025 à 17h30  
Le vendredi 28 novembre 2025 ( sur rendez-vous)  
le jeudi 19 décembre 2024 (sur rendez-vous)  
Fin juin (sur rendez-vous) + Remise des CEB (date à confirmer en fonction des CEB)

Réservez dès à présent ces dates. Les détails d'organisation de ces réunions vous seront communiqués par circulaire spéciale.

Marché de Noël : le vendredi 12 décembre 2025

Quizz musical : date à confirmer

Fête de l'école : le samedi 18 avril 2026

Soirée à l'école (M3A&B) : date à déterminer

## 7. Liste des jours de congé : année scolaire 2025 – 2026

Au cours de l'année scolaire 2025-2026, les vacances et congés sont fixés comme suit :

Rentrée scolaire	lundi 25 août 2025
Fête de la Communauté française	samedi 27 septembre 2025
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 20 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025
Jour de l'Armistice	mardi 11 novembre 2025
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 16 février 2026 au dimanche 1er mars 2026
Lundi de Pâques	lundi 6 avril 2026
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 27 avril 2026 au dimanche 10 mai 2026  <i>NOTE : le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques</i>
Jeudi de l'Ascension	jeudi 14 mai 2026
Lundi de Pentecôte	lundi 25 mai 2026

Les vacances d'été débuteront le samedi 4 juillet 2026.

**ATTENTION : la rentrée scolaire 2026-2027 est fixée au lundi 24 août 2026 !!!**

Merci de veiller à être de retour pour cette date.